

PRESENTATION DU SEJOUR DU  
20 au 24 avril 2026

SEJOUR  
INTERCOMMUNAL  
MANOSQUE

2

LE LIEU

3-7

TRANSPORT  
HEBERGEMENT  
ET RESTAURATION

8

L'EQUIPE  
LE GROUPE  
LES ACTIVITES

9-10

JOURNEE TYPE  
&  
PROGRAMME

11-16

VIE QUOTIDIENNE  
&  
REGLES DE VIE

## LE SEJOUR

1

Ce projet intercommunal a été construit par le Sivom de Villefranche-sur-Mer et la commune de Cap d'Ail pour répondre au mieux à l'attente des enfants en leur proposant

un séjour mixte, à la fois sportif et culturel , sous forme de jeux et de défis par équipe.

Les objectifs pédagogiques du séjour sont le développement de l'autonomie, le respect, la confiance en soi, l'entraide et la solidarité à travers des valeurs culturelles et sportives.

Ce séjour en direction des jeunes de 11 à 15 ans, des communes du Sivom de Villefranche-sur-Mer, se déroule dans le département du 04, sur les communes de Manosque et Sainte Tulle.

Il s'organise sous forme de jeux par équipe ( 4 équipes de 6 enfants ) et se clôture par une remise des prix le vendredi 18 avril à 16h00 dans le jardin de l'ancienne école du plateau Saint Michel en présence des élus du territoire et des familles.

## LE LIEU

2

Les activités proposées se feront à proximité du lieu d'hébergement à Sainte Tulle ( 2h30 de Nice)  
sur les communes de Manosque et Digne-Les-Bains dans le 04.

MANOSQUE

DIGNE

HOTEL



**LE TRANSPORT S'EFFECTUE AU MOYEN DE 4 MINI BUS AU  
DEPART DE BEAULIEU-SUR-MER**

**DÉPART LUNDI 20 AVRIL 2026**

Rendez vous à 8H30 Avenue Fernand Dunan (Baie des fourmis) de Beaulieu-sur-Mer.  
Départ 9h00 .Un SMS vous sera envoyé dès notre arrivée sur place.

**RETOUR VENDREDI 24 AVRIL 2026**

Le retour est prévu à 16H00 dans le jardin de l'ancienne école du plateau Saint  
Michel , à Villefranche-sur-Mer.

Un SMS vous sera envoyé pour confirmé l'heure de départ et  
l'heure prévisionnelle d'arrivée

**REMISE DES PRIX**

Une remise de récompense clôturera ce séjour autour d'un goûter .

## L'HEBERGEMENT

4

Le groupe sera hébergé au centre Regain à Sainte Tulle petit village provençale près de Manosque au cœur des Alpes de Haute Provence.

<http://www.hotel-regain-manosque.com>



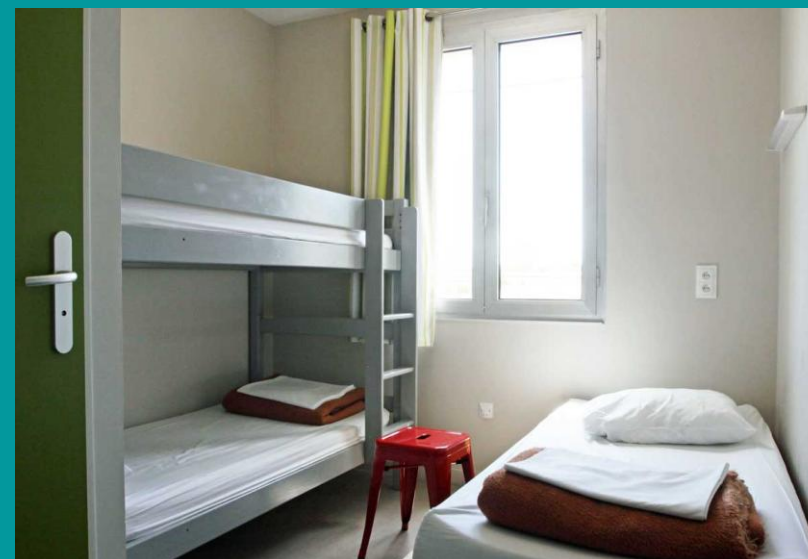
Le Complexe Hôtelier Regain dispose d'un Agrément Jeunesse et Sports et accueille depuis 17 ans des groupes sportifs et scolaires. Il bénéficie d'une grande surface intérieur, et d'un parc naturel de 16 Hectare cloturé.

## L'HEBERGEMENT

5

Les enfants devront suivre les règles de vie du lieu d'accueil, en respectant les locaux mis à leur disposition ainsi que le matériel .

Les filles et les garçons dormiront séparément dans des chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bain et WC .



## RESTAURATION

6

Le petit déjeuner et le repas du soir se feront sous forme de self au sein de la cafétéria du complexe ou sur la terrasse ombragée.  
Le repas du midi sera pris sur le lieux des activités sous forme de panier repas préparé par le service de restauration .



### **L'EQUIPE**

L'équipe pédagogique, composée de 3 animateurs est encadrée par Ornella DUPREZ, directrice du séjour .

### **LE GROUPE**

Le groupe sera composé d'enfants de 11 à 15 ans et sera divisé en 4 équipes de 6 pour relever challenges et défis .

### **LES DÉFIS ET ACTIVITÉS**

ESCALADE -ACCROBRANCHE -JEUX SPORTIFS -PAINTBALL-  
MUSEE DE LA PREHISTOIRE -SOIRÉES A THEME- LASERGAMES-  
JEUX MUSICAUX & CINEMA

<b>08H - 09H</b>	<b>Petit-déjeuner échelonné et préparation</b>
<b>09H - 12H</b>	<b>Activités sportives /culturelle</b>
<b>12H - 14H</b>	<b>REPAS</b>
<b>14H - 17H</b>	<b>Reprise des activités sportives et culturelles</b>
<b>17H</b>	<b>Retour au centre d'hebergement</b>
<b>17H - 19H</b>	<b>Douche et temps libre</b>
<b>19H - 20H</b>	<b>REPAS</b>
<b>20H - 22H</b>	<b>Veillée à thème</b>
<b>21h - 22H</b>	<b>COUCHER</b>

(\*coucher en fonction des activités et de l'état de fatigue des enfants .)

# PROGRAMME SEJOUR INTERCOMMUNAL A MANOSQUE DU 20 AU 24 AVRIL 2026



LUNDI 20 AVRIL

**MATIN**

09H00 : DEPART

Baie des fourmis  
à  
Beaulieu-sur-Mer

12H00: ARRIVEE SUR SITE  
ET DEJEUNER

**APRES MIDI**

PAINTBALL  
à  
Manosque

**VEILLEE**

Grand jeu  
"Lundi tout est permis"

MARDI 21 AVRIL

Sortie  
à la journée  
avec pique-nique

" DEFI CULTURE "

MUSEE DE PREHISTOIRE  
à  
Quinson

VISITE GUIDEE  
&  
ATELIERS PEDAGOGIQUES  
Feu - Tir à l'arc - Taille

**VEILLEE**

Laser Games

MERCREDI 22 AVRIL

Sortie  
à la journée  
avec pique-nique

" DEFI SPORTIF "

ACCROBRANCHE

à  
Sainte Tulle

**VEILLEE**

Cinéma

JEUDI 23 AVRIL

Sortie  
à la journée  
avec pique-nique

" KHO LANTA"  
JOUR DES EPREUVES

ESCALADE  
à  
Volx

&  
OLYMPIADES  
au Lac de la Vanade

**VEILLEE**

Boom

VENREDI 24 AVRIL

**MATIN**

INVENTAIRE  
&  
RANGEMENT

**APRES MIDI**

14H00 : RETOUR

16H00  
REMISE DES PRIX  
ET GOUTER

dans le jardin de  
l'ancienne école du  
plateau Saint Michel  
de Villefranche-sur-Mer

BEAULIEU  
L'ESPRIT CÔTE D'AZUR  
SUR MER

VILLE DE  
CAP D'AIL

EZE  
COMMUNE DE  
RENASCOR

LA  
TURBIE  
Trophée de  
la Méditerranée

SAINT-JEAN  
CAP-FERRAT

Villefranche  
sur Mer

## VIE QUOTIDIENNE

Pour le bon déroulement de son séjour, nous veillerons à ce que le rythme des journées soit adapté à votre enfant.

Ainsi, nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- \*Mise en place d'un temps calme après l'activité et avant le repas du soir, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- \*Coûcher dans le calme selon l'âge des enfants et leur état de fatigue.
- \*Possibilité de ne pas participer aux différentes activités en cas de fatigue/besoin de repos .

Pour chaque moment informel de la journée (lever, temps pour les enfants, coucher...) un animateur sera toujours présent pour répondre à leurs besoins.

Les enfants seront associés aux temps de la vie quotidienne (mettre la table, débarrasser, rangement).

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance à jour et sans autorisation parentale datée et signée (y compris les médicaments homéopathiques)  
PENSEZ A DEMANDER DES ORDONNANCES AU MEDECIN.

Tous les médicaments accompagnés des ordonnances devront être remis à l'assistante sanitaire le jour du départ par les familles .

Si un enfant est malade ou s'il se blesse il sera accompagné chez un médecin ou à l'hôpital et les familles seront immédiatement informées par la directrice du séjour.

L'ensemble des soins apportés aux participants est consigné dans le cahier d'infirmierie.

## ARGENT DE POCHE ET OBJETS PERSONNELS

Le montant de l'argent de poche est laissé à votre appréciation.  
Nous vous déconseillons de munir vos enfants d'objets de valeurs ou de vêtements de marque.

Ce séjour doit permettre échanges, rencontres et temps partagé  
dès lors consoles, tablettes, jeux vidéos sont proscrits .

## TÉLÉPHONE PORTABLE

- L'usage du téléphone portable sera autorisé uniquement sur les temps définis par l'équipe d'animation.  
Les appels téléphoniques sont autorisés de 17h30 à 19h00 (en fonction du programme).

La directrice est joignable au numéro de téléphone suivant : **07.88.12.22.60** de 17h30 à 19h00, sauf en cas d'urgence .



**Pour nous suivre connectez-vous sur  
le compte Instagram du Sivom : [sivom\\_villefranche\\_sur\\_mer](#)**

A l'arrivée du groupe, les règles de vie seront établies par l'équipe d'animation avec les enfants pour toute la durée du séjour.

**CONCERNANT LES RÈGLES NON NÉGOCIABLES :**

- L'achat et la consommation d'alcool sont strictement interdits.
  - La consommation de cigarette est proscrite.
  - La mixité dans les chambres est interdite.
- Les violences physiques, verbales ou psychiques ne sont pas tolérées
  - Les dégradations matérielles et les vols.

### EN CAS DE PROBLÈMES DE DISCIPLINE

- Le rapatriement d'un enfant sera organisé dans les situations suivantes : (mise en danger d'autrui, mise en danger de soi, non-respect des règles de vie, non-respect de l'adulte).
- Les frais de rapatriement liés au comportement du jeune seront à la charge des parents.

### EN CAS DE RAPATRIEMENT SANITAIRE

- Le rapatriement sanitaire est pris en charge par l'assureur du SIVOM de Villefranche-sur-Mer



QUESTIONS

16



- *Merci pour votre attention*  
- *Avez vous des questions ?*